Tél : 07.66.87.3364 Email : fsu40@fsu.fr Trimestriel : février 2024 Prix : 1 €uro N° 110



#### Fédération Syndicale Unitaire

Directeur de la publication: Flavien THOMAS ISSN 1276-6488 CPPAP 0521SOO7828

Imprimé par: FSU Landes 97,Place de la Caserne Bosquet 40000 Mont de Marsan





Déposé le jeudi 15 février 2024



En ce début d'année 2024, ce sont des questions importantes pour notre société qui sont posées et qui trouvent leurs échos dans notre département. Autant de sujets sur lesquels ce gouvernement de plus en plus réactionnaire donne de mauvaises réponses et des signaux inquiétants pour l'avenir démocratique du pays. La loi immigration tout d'abord, dont nous avons dénoncé l'injustice et l'inefficacité, est passée en force et a été approuvée par des député.es qui se disent républicain.es mais qui vote un texte volontairement hors du cadre constitutionnel en le fragilisant. Pendant que de plus en plus de femmes, d'hommes et d'enfants dorment dehors dans nos villes, et qu'il est parfois difficile de se loger décemment, les directrices et directeurs d'école qui accueillent des familles dans l'urgence sont mis.es en accusation pendant que l'on nomme ministre du logement celui qui a porté la loi « antisquat » pour détricoter la loi SRU. L'affaire Depardieu a montré le manque de considé-

ration de certaines élites jusqu'au plus haut de l'état du combat pour le droit des femmes que nous réaffirmerons par la grève le 8 mars. Et alors que les agriculteurs et agricultrices rendent compte dans leur colère, de l'incapacité d'un modèle agricole majoritaire à faire face aux exigences environnementales et de santé, il aurait été préférable de leur donner des solutions leur permettant d'engager les ruptures nécessaires tout en vivant de leur travail. Au lieu de cela le gouvernement, dans son habitude de co-gestion avec la FNSEA, a préféré conforter les plus radicaux en donnant en gage les mesures protectrices des communs qui permettent la production d'une alimentation saine et durable.

L'apothéose aura été la séquence invraisemblable d'une ministre de l'éducation qui, à peine rentrée dans ses fonctions, disqualifie, par des propos inacceptables, l'Ecole publique et remet au premier plan le fléau du séparatisme scolaire organisé par le privé. Elle n'a fait que révéler le mépris pour nos élèves et nos métiers qui soustend les réformes depuis le début de l'ère Macron. Le socle commun, la réduction des heures d'enseignement en lycée pro, la valorisation de l'apprentissage qui pour eux a le mérite de financer entreprises et établissements privés, les réformes du lycée général et technologique et de Parcourssup, du SNU, ou plus récemment la réforme du « choc des savoirs ». C'est cette vision libérale et élitiste qui vise les plus fragiles à tous niveaux qui amène à réduire par exemple le nombre de places en STMG dans notre département loin de la communication biaisée du respect du choix des familles. Il est plus que jamais nécessaire de se réapproprier ces débats en tant que fonctionnaire, citoyen.ne et syndiqué.e et de construire les propositions et les mobilisations qui permettront, ensemble, de répondre à, et de combattre ces politiques délétères. Cela passera aussi par une meilleure reconnaissance de nos métiers .



# « Choc des savoirs » : le tri social en marche dans les Landes !



La profession fait l'objet d'un mépris sans précédent de la part du gouvernement et du ministère avec sa réforme « choc des savoirs ». Le CSE (Conseil Supérieur de l'Education) où est représentée la communauté éducative au sens large, lui a infligé une rafale de votes Contre à une très large majorité voire unanimité! La balle est dans le camp de la nouvelle ministre : il faut abandonner le choc des savoirs sans attendre!

En collège, les dispositions de ce projet rétrograde trahissent l'idée de l'école républicaine que défend la FSU.

Alors que la question du niveau scolaire des élèves est au cœur des débats, le ministère supprime une heure d'enseignement en sixième. Concernant les groupes de niveaux, alors que les études menées depuis

plusieurs décennies mettent en avant les effets négatifs, le ministère les met en place de manière arbitraire et autoritaire. Cela va impacter le climat scolaire et ébranler l'esprit de cohésion entre élèves : fin du groupe classe sur un tiers de l'horaire hebdomadaire, fin des projets de classe, moins d'entre-aide et de tutorat, stigmatisation et atteinte à l'estime de soi des élèves catalogués dans le groupe des faibles avec pour conséguence le renforcement des écarts et la mise en place d'un véritable tri social. Les élèves en difficulté scolairement sont le plus souvent celles et ceux en difficulté socialement et les possibilités de passer d'un groupe à un autre seront minces au regard contraintes. Quelles possibilités émancipation pour ces élèves ? Avec le DNB barrage, un risque d'orientation massive en apprentissage est à pré-

Guislaine David @guislainedavid · 8 févr.

Maintenant que @NBelloubet est ministre de l'EN, je lui suggère de prendre connaissance de ça

Guislaine David @guislainedavid · 8 févr.

Toujours en direct du CSE, toujours pas d'annonces de remaniement mais un vote très très massivement contre le tri des élèves et les groupes de niveaux au collège

Le choc des savoirs c'est NON!

2- DGESCO A1-2 · Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des onseignements dans les classes de collège

Conseignements de l'EN, je lui suggère de prendre connaissement mais un vote très très massivement contre le tri des élèves et les groupes de l'est particular de l'est partic



voir avec une précarisation importante d'une partie de la jeunesse.

De leur côté, les professeurs vont subir une dégradation tout à fait insupportable de leurs conditions de travail et leur statut : perte de liberté pédagogique, uniformisation des pratiques, absence de temps de concertation, emplois du temps dégradés à prévoir du fait de l'alignement des classes, difficultés de prises en charge d' élèves que l'on connaît peu, risque d'effectifs lourds et fixes, disparition des demi-groupes dans les autres disciplines. Dans le département, la mise en place de la réforme se fait quasiment sans aucun moyen supplémentaire et avec 9 postes supprimés. Dans de nombreux collèges, les groupes de niveaux vont être sur la marge. L' financés alignement des groupes en Fran-

çais et en Mathématiques va rendre impossible les vœux d'emploi du temps pour les collègues. Le partage de service va devenir impossible. Les collègues de Français et de Mathématiques n'auront plus aucune possibilité de vœu dans leur service ou dans leur emploi du temps. Dans de nombreux collèges, les directions ont annoncé qu'il n'y aurait plus de fiche de vœux pour la rentrée 2024.

Après une première mobilisation importante dans les Landes le 1<sup>er</sup> février, la lutte devra se poursuivre avec un mois de Mars combatif pour combattre ce projet réactionnaire. Le 8 mars pour les droits des femmes et le 19 mars pour la fonction publique seront des dates importantes dans cette lutte!

Marlene Bordesssoules secrétaire et Damien Masson membre du bureau du Snes-FSU des Landes

# **MOBILISATION FONCTION PUBLIQUE:**

Suite aux annonces de Macron et Guerini. Pour étendre nos combats et défendre nos statuts et nos salaires, au service de nos missions pour l'intérêt commun.



#### LE MARDI 19 MARS

(en préparation dans les Landes)



et sur fsu40.fsu.fr ou X @fsu40 ou Facebook



### Compte rendu des Groupes de Travail AESH\* académiques et départementaux

\*Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap

Par Corinne Pourpuex (AESH) et Damien Masson Snes-FSU Landes

Nous avons eu deux groupes de travail sur les conditions de travail des AESH. Le premier au niveau académique puis un au niveau départemental sur l'école inclusive.

La FSU est intervenue sur plusieurs points.

L'application des jours de fractionnement. La FSU a demandé que soit appliqué le droit pour les AESH de bénéficier de deux jours de fractionnement, soit deux jours de congé supplémentaires comme le stipule le guide national, ainsi qu'une modification du guide académique. L' administration a répondu qu'elle faisait remonter la question au ministère pour avis. Nous ne comprenons pas cette réponse de l'administration qui empêche les AESH de l'académie de Bordeaux de profiter d'un droit de congé supplémentaire de deux jours par an. Nous solliciterons la rectrice prochainement sur ce sujet.

Les problèmes liés à la paie. La FSU a demandé une gestion plus rapide de la paie pour toutes les AESH. Il y a encore trop de retard dans la mise en paiement du SFT, des difficultés pour les IJSS et les congés maladie.... L' administration a reconnu des difficultés et nous invite à remonter les problèmes au service pôle AESH du département. N'hésitez pas à nous solliciter.

Les problèmes de violence. La FSU a demandé, à nouveau, que soit communiqué aux AESH la procédure pour les accidents de service en cas d'agression ou de violences, ainsi que la procédure pour demander la protection fonctionnelle. M. le DASEN a répondu favorablement à cette demande.

Les heures connexes: L'annexe 7 du guide académique « exemple emploi du temps » détaille les heures connexes à inscrire à l'emploi du temps or la FAQ ministérielle qui définit les heures connexes dit qu'elles ne doivent pas figurer à l'emploi du temps et que l'employeur n'a pas à en demander le détail aux AESH.: Il s'agit donc d'un "forfait" qui compte tenu de sa nature (auto-formation, temps de préparation) n'est pas "justifiable" et donc "n'a pas à être inscrit à l'emploi du temps". Nous avons demandé à ce que :

-(p17) le temps de déplacement entre deux écoles ne soit pas pris sur les heures connexes

- (p19 ) le temps d'accompagnement à des dispositifs

Réussite éducative, Devoirs faits, etc.. ne soit pas pris sur les heures connexes.

L'administration nous entend et promet de corriger ces deux points dans la mise à jour du guide AESH.

Les difficultés de changement d'accompagnement en cours d'année. De nouvelles notifications peuvent arriver en cours d'année. Le manque de moyens ne permet pas toujours d'augmenter les quotités ou de créer de nouveaux contrats. Cela oblige l'administration à redéployer les AESH pour accompagner les élèves prioritaires en laissant certains élèves sans accompagnement. La FSU a demandé la création du pôle de remplaçant.es et des moyens supplémentaires, actuellement toujours refusés par l'administration.

Les demandes de changement de Pial. Une circulaire sera disponible, en mai, pour les demandes de changements de Pial. Pour valider les demandes de changement de Pial, l'administration étudiera l'équilibre entre les Pial, les dossiers avec RQTH, le rapprochement du domicile et l'ancienneté de la demande.

La mutualisation. L'augmentation des notifications d' AESH mutualisée et la pénurie de personnels sur le terrain entraînent une augmentation du nombre d'enfants suivis par les AESH (jusqu'à 8 en Gironde pour 24h) et une diminution du nombre d'heures d'accompagnement pour les élèves notifiés. Cette évolution néfaste est aggravée par l'absence d'AESH remplaçante. Quand une AESH est en arrêt maladie, ce sont les autres AESH sur le terrain qui pallient cette absence.

Nous demandons que soit inscrit un nombre minimum d'heures d'accompagnement et ou un nombre maximum d'élèves suivis par un.e AESH. L'administration reconnaît les difficultés mais refuse d'accéder à nos demandes pour des raisons budgétaires.

Les frais de transport : Nous demandons à ce que les AESH qui se déplacent d'une école à une autre (service partagé) soient défrayé.es à l'indemnité standard kilométrique comme les autres personnels itinérants et non pas au tarif SNCF qui est moins avantageux pour les AESH.

L'administration refuse pour des raisons... budgétaires!

Au-delà de ce travail quotidien de notre fédération pour améliorer la reconnaissance salariale des AESH et leurs conditions de travail, la FSU exige que les moyens soient dégagés pour assurer une politique digne et efficace d'une meilleure inclusion des élèves en situations de handicap sans maltraitance des un.es ou des autres. Cela passe par un vrai statut pour les AESH et ne pourra se faire correctement qu'avec une réduction des effectifs au bénéfice de toutes et tous et qu'avec un accompagnement et des modalités adaptées aux handicaps de chaque jeune en complémentarité des structures d'accueil spécialisées de service public en nombre suffisant.



Dans un département comme les Landes, la mobilisation du monde agricole et les causes profondes de la colère exprimée ne laissent pas indifférent. Les enjeux environnementaux, sanitaires, alimentaires, sociaux et d'aménagement du territoire nous touchent personnellement mais aussi dans nos missions de service public. C'est particulièrement vrai dans l'enseignement agricole où il s'agit de former à des pratiques en évolution mais aussi d'accompagner les transitions et l'adaptation au réchauffement et limites planétaires qui ne pourront pas être gommées d'une phrase par un premier ministre. Les jeunes qui ont manifesté « pour leur futur » à Oeyreluy et Mugron l'ont bien compris tout comme une partie des paysan.nes que nous soutenons et qui se posent la question essentielle de l'évolution rapide de leur métier. Le MODEF, en partenariat avec un collectif local, organise depuis un an, un cycle de débats sur les défis agricoles du renouvellement générationnel, de l'eau, l'énergie renouvelable, le foncier et l'alimentation et montre que loin d'être dogmatique sur ces sujets des voies sont possibles qui concilient production durable, saine et de qualité dans des exploitations à taille humaine à condition de garantir le revenu de ceux et celles qui produisent. Comment payer convenablement les agricult.rice.eurs pour satisfaire pleinement et durablement le droit à l'alimentation des populations est bien la question centrale du débat qui devrait nous animer. Elle mérite un vrai débat de société et des décisions structurelles fortes qui remettent en cause le modèle agricole actuel, c'est peut-être là le plus grand défi. Flavien THOMAS Snetap-FSU

# 8 mars 2024 : face aux attaques du gouvernement, des droites et extrêmes droites, partout les femmes résistent!

La réalité des politiques sociales, avec comme exemple la réforme des retraites, le manque de considérations pour les victimes de violences sexuelles dans les paroles du président Macron pendant l'affaire Depardieu et son vocabulaire choisi de « réarmement démographique », le recul du président du sénat sur l'inscription de l'IVG dans la constitution, les attaques répétées contre les planning familiaux en France et plus généralement les attaques contre ce droit en Europe et dans le monde ainsi que la montée d'une vaque réactionnaire d'un masculinisme décomplexé, notamment chez les jeunes et sur les réseaux sociaux, rappellent que les droits des Femmes sont loin d'être inscrit dans le marbre dans notre pays! Les différences salariales et le manque systémique de reconnaissance des métiers féminisés viennent renforcer l'idée que la trajectoire vers l'égalité Femme/Homme est structurellement frei-

Pour la FSU, le 8 mars doit s'affirmer comme une journée de lutte et d'expression par la grève afin de montrer notre détermination à faire garantir ces droits en France et dans le monde. Rejoignez nous le 8 mars à partir de midi à Mont de Marsan place Saint Roch!

La préparation de la journée du 8 mars a commencé dès début janvier par une réunion inter orgas portée par l'association Team Sama. Depuis deux autres temps de préparation ont eu lieu dans les locaux de la FSU en présence de la CGT, Solidaires, Team Sama, le planning Familial, la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP, l'Ecolieu Jeannot, la maison de l'Europe et Nos Couleurs. Ces temps d'échange ont permis de cons-

truire un temps fort dans les Landes, sur Mont de Marsan, de midi à minuit le 8 mars 2024.

Le lancement de la journée se fera par un rebaptême républicain d'un nom de rue en présence de la presse, puis la journée se continuera place St Roch autour d'un pique nique partagé. Dans le village féministe, vous retrouverez des stands associatifs, tables rondes, chorégraphies, pratiques artistiques, jeux, ateliers.. Une campagne de sensibilisation et d'informations sera menée toute la journée.

A 17h30, on se retrouvera toutes et tous pour un parcours joyeux de manifestation dans Mont de Marsan, où d'autres lieux seront rebaptisés. La soirée se terminera au Merle Moqueur, avec une conférence sur les idées féministes dans les Landes depuis 1960 et un temps convivial.

Le 8 mars, nous serons en grève contre le patriarcat et contre les violences sexistes et sexuelles.

Le 8 mars, nous serons en grève par solidarité avec les femmes du monde entier, pour un salaire et un travail décents, pour des services publics de qualité.

Le 8 mars, nous serons en grève pour rappeler que notre corps nous appartient, qu'il faut éduquer au respect, émanciper chacun et chacune des stéréotypes sociétaux et imposer l'égalité.

Pour cela nous montrerons le rôle fondamental des femmes dans la société : quand les femmes s'arrêtent, tout s'arrête.

Le 8 mars : grève féministe ! Tous et Toutes dans la rue en manifestation ! https://www.grevefeministe.fr/

Nicolas FAYEMENDY co-secrétaire départemental de la FSU des Landes

# DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL!

La santé et la sécurité des personnels sont mises à mal. Nombreux sont ceux et celles qui souffrent, s'épuisent. Depuis le début de cette année scolaire, 208 signalements ont été saisis dans notre département ! Ils étaient 107 et 102 les deux années précédentes.

L'application en témoigne clairement : les conditions de travail se dégradent considérablement.

Les risques psycho-sociaux continuent à rester en tête avec 75% : violences et agressions d'élèves, de parents se multiplient, plongeant les personnels dans de profondes souffrances. Certains ont du mal à s'en relever. Les réponses données

apportent rarement un soulagement rapide. Il manque de personnels, il manque des soins, des places en établissements spécialisés. Et c'est toute la communauté éducative qui souffre, personnels comme élèves.

Le CHSCT avait déjà travaillé sur la gestion des élèves à comportements perturbateurs/ violents dans le premier degré et avait prévu le même travail pour le second degré. Il a été reporté car la problématique se règle autrement dans le second degré et environ 10% des signalements font état de risques liés aux ambiances thermiques (dernier POUR "une école bien bâtie", p 17). Ce sera la seconde thématique de travail de la F3SCT40 (formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail qui a remplacé le CHSCT) avec une visite d'établissement prévue cette année.

Avant, elle se penche sur le règlement

intérieur des écoles pour y traiter des débordements des parents.

La délégation FSU-F3SCT40 continue à accompagner les agents qui la sollicitent et à interroger toustes celles et ceux qui saisissent l'application RSST. Elle persiste à demander les moyens dont les établissements scolaires ont besoin pour bien fonctionner et à dénoncer la politique dévastatrice de notre ministère.

Enseignant.es, AESH, psyEN, ..., tout personnel peut la contacter concernant ses conditions de travail. Ne tardez pas : repousser ses limites est parfois trop dommageable pour sa santé et sa sécurité.

La délégation FSU F3SCT40 chsct40-fsu@ac-bordeaux.fr 06 44 73 23 39 (1er degré) 06 12 51 76 53 (2nd degré)